

# N°3

Commune nouvelle  
octobre 2017



# ZapInfos

La publication semestrielle de **la commune nouvelle**  
de Lavans-Lès-Saint-Claude

## LE MOT DU MAIRE

### Participez et engagez-vous !

La communication municipale est montée en puissance avec la publication annuelle du "Mag", les publications périodiques "Le Zap", le site internet [www.lavans-les-saint-claude.fr](http://www.lavans-les-saint-claude.fr), le panneau électronique et l'application Centolive (à télécharger sur votre mobile). Ces outils vous permettent de bénéficier d'une information municipale qualitative, que peu de collectivités de notre strate offrent à leurs concitoyens.

Parallèlement à la communication, toujours perfectible, nous sommes convaincus que la démarche participative doit prévaloir pour permettre la réussite des projets importants.

Le réaménagement du centre bourg est par essence un sujet que nous estimons ne pas pouvoir conduire sans votre avis. Dès le recrutement de l'équipe de maîtrise d'œuvre, nous organiserons une réunion publique à laquelle chacun d'entre vous pourra participer. Un comité de pilotage constitué d'élus, d'administrés, d'utilisateurs, de membres d'associations et de catégories socio-professionnelles diverses, sera désigné pour travailler sur ce projet. Parallèlement, des réunions publiques seront organisées pour échanger sur le travail du comité de pilotage et les orientations qui en émaneront. Votre avis sera précieux pour aider le conseil municipal à se prononcer sur la transformation ou la déconstruction, la construction, ou le changement de fonctions de tel ou tel bâtiment, ainsi que les caractéristiques et ambiances que vous souhaitez pour nos espaces publics.

Toutes vos suggestions nous seront précieuses. Ces échanges seront aussi des moments de convivialité. Un spécialiste du dialogue terri-

torial veillera à ce que la parole de chacun soit entendue.

Un autre grand projet devrait permettre au plus grand nombre de devenir un acteur de notre politique d'aménagement : celui des centrales photovoltaïques villageoises (*voir pages 10 et 11*). Votre engagement en faveur du développement durable peut revêtir plusieurs formes. Vous pourrez mettre votre toiture à disposition, pour peu qu'elle présente une orientation favorable, ou simplement souscrire, à la hauteur de vos possibilités, une ou plusieurs parts sociales.

L'objectif est d'inscrire notre territoire dans une politique ambitieuse et vertueuse de production d'énergie renouvelable. Sans avoir à supporter le coût de l'investissement, vous devenez un acteur de notre développement durable local et en tirez des revenus d'un montant approximativement égal au taux d'intérêt de votre livret A de Caisse d'Épargne.

Au-delà de l'objectif vertueux de cette action, votre participation vous permettra de rencontrer des personnes sensibilisées aux problématiques environnementales, dans le cadre de réunions sympathiques et enrichissantes. En lançant ces initiatives citoyennes, nous faisons appel à l'esprit constructif de chacun, et espérons que vous serez nombreux à saisir l'occasion.

Des informations relatives aux dates des prochaines réunions seront communiquées sur le site internet, le panneau électronique, et l'application Centolive de votre mobile.

Bien cordialement.

*Philippe PASSOT - Maire*



## Visite du Préfet



Le 06 juillet, le deuxième contrat de ruralité du Jura a été signé à Lajoux pour le Pays du Haut-Jura avec le Préfet du Jura, Richard Vignon.

20 millions d'euros de projets ont été identifiés pour les quatre ans à venir (2017-2020) par les cinq communautés de communes signataires : Haut-Jura Saint-Claude, Arcade, Station des Rousses, Jura Sud et La Grandvallièrre, en partenariat avec la région Bourgogne/Franche-Comté et le département du Jura, sous le pilotage du Parc Naturel Régional (PNR) du Haut-Jura.

A cette occasion, une visite s'est déroulée sur la Roche Lézan, qui figure dans les projets identifiés. Parmi les participants et outre le Préfet du Jura, étaient aussi présents : Madame la Sous-Préfète, Laure Lebon, Messieurs Raphaël Perrin (Président de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude) et Jean-Gabriel Nast (Président du Parc Naturel Régional du Haut-Jura).



Nous vous rappelons que vous devez vous inscrire sur la liste électorale avant le **30 décembre 2017** pour pouvoir voter à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018.

Présentez-vous en Mairie muni de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile sur la commune, daté de moins de trois mois, à vos nom et prénom.

Sinon, adressez à la Mairie la copie de vos pièces accompagnée de l'imprimé de demande d'inscription sur la liste électorale « Cerfa 12669\*01 » dûment complété (téléchargeable sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr))

Si vous avez changé d'adresse sur la commune, vous devez communiquer votre nouvelle adresse à la Mairie pour la mise à jour du fichier électoral.

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec le Secrétaire.

## REPAS DES ANCIENS

Le repas annuel des anciens se tiendra le **10 décembre 2017 à la Salle des Fêtes.**

Pour rappel, les personnes âgées de 72 ans et plus sont invitées à participer à ce repas organisé par la commune.

Un colis sera offert aux personnes de plus de 85 ans qui ne pourront pas répondre à cette invitation.

**Pour tous renseignements, contacter Geneviève ROZIER (adjointe)**  
Tél. : 03 84 42 11 99

## PANNEAU D'AFFICHAGE ELECTRONIQUE

Suivez les informations communales et associatives sur le panneau d'affichage électronique situé au coin du bâtiment de l'Agence Postale Communale.

Vous pouvez également télécharger l'application « Centolive » sur votre mobile pour suivre en direct les messages diffusés sur le panneau.

Rendez-vous sur Centolive et suivez les instructions d'installation.



Le panneau électronique se situe à un point stratégique de circulation au sein du centre-bourg, afin d'être vu et lu par un maximum de personnes. Il est accessible aux associations souhaitant communiquer sur leurs actions, sous réserve de validation auprès du service de la mairie.

Un formulaire de demande de publication est disponible en mairie ou en ligne sur le site internet de la commune.

### Pourquoi avoir investi dans un panneau d'affichage électronique ?

Il s'agit de pouvoir informer la population à moyen ou long terme, en prévision de situations s'installant lentement ou bien dangereuses du fait de leur durée (exemple : canicule, grand froid...) ou à court terme pour un danger soudain ou imminent.

## L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Suite à la décision du groupe « La Poste » de fermer l'agence postale, la Commune a décidé de créer une Agence Postale Communale afin de permettre le maintien de ce service de proximité pour les habitants.

Depuis le 09 mai 2017, le bureau de poste de Lavans-lès-Saint-Claude est passé en Agence Postale Communale (APC). Une nouvelle collaboratrice a été embauchée en la personne de Sandra SAILLARD (Ex-salariée de La Poste). Celle-ci a pour mission d'assurer les services postaux et financiers, la comptabilité et les prestations associées à l'APC.

Parallèlement à sa mission postale, elle a également en charge pour la commune, la gestion des dossiers d'urbanisme, la gestion du planning de la salle des fêtes, le suivi et la mise en forme des dossiers administratifs.

**Horaires d'ouverture : 9h30 à 12h30 - du lundi au vendredi.**

## TRAVAUX RUE DU CATON

**La commune a fait procéder à l'effacement des réseaux Basse Tension, Eaux Pluviales et Telecom dans la rue du Caton.**

Ces travaux ont été réalisés du 08/11/2016 au 21/04/2017 par l'entreprise SCEB avec l'appui du SIEDEC du Jura.

Cela a nécessité 206 mètres de câble basse tension, 89 mètres de câble de branchement, 13 reprises de branchements en souterrain, 44 en aérien et la pose de 8 lanternes de type PFL240 WEF-EF sur mât de 6m.

Au niveau de la dépose : 9 luminaires vétustes, 5 poteaux béton, 9 potelets, 760 mètres de fils nu et 25 mètres de câble torsadé aérien.

### Montant des travaux TTC :

- Réseau électrique 69 000 €
- Eclairage Public 33 800 €
- Réseau communication 10 000 €

### Bilan Eclairage Public :

Puissance installée en watts (W) : avant travaux 750 W, après travaux 740 W.

Flux Lumineux (lm) : avant 37 800 lm, après 77 400 lm.



## CARTE NATIONALE IDENTITE (C.N.I.)



*Le dépôt d'un dossier de demande de carte d'identité se fait uniquement dans une mairie « équipée » dite mairie-station.*

*En amont, soit vous retirez un dossier dans votre mairie de domicile ; soit vous établissez une pré-demande en ligne sur le site : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)*

*Pour utiliser ce télé-service, il faut créer votre compte puis saisir les informations dans « Pré-demande CNI » en ligne (rubrique Mon compte > Effectuer une nouvelle pré-demande). Conservez le numéro de votre pré-demande car il est indispensable à la mairie.*

*Ensuite vous devez prendre rendez-vous avec la mairie-station de votre choix. Les deux plus proches de Lavans-lès-Saint-Claude sont :*

- Saint-Claude : 03 84 41 42 43 et
- Moirans-en-Montagne : 03 84 42 01 58

*Lors de votre rendez-vous, vous devez être en possession de toutes les pièces justificatives. Vos empreintes seront recueillies.*

*La carte sera à retirer au lieu du dépôt, avec ou sans rendez-vous, suivant les mairies.*



## Horaires déchèteries

### Déchèterie de Saint-Claude

17 rue Frères Lumière

Tél. 03 84 45 34 47

Du lundi au samedi

8h15-12h45 / 13h15-17h00

### Déchèterie de Saint-Lupicin

rue curé Marquis

Tél. 03 84 42 28 50

Lundi : 13h15-17h00

Mardi à jeudi : 08h15-12h15

Vendredi et samedi : 13h15-17h00

### Déchèterie de Moirans-en-Montagne

Lieu-dit Grange au Guy

Tél. 03 84 42 63 32

Lundi : 08h15-12h15

Mardi à jeudi : 13h15-17h00

Vendredi et samedi : 08h15-12h15

## DEGRADATIONS DES CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS

Suite à des agrandissements sauvages des ouvertures des conteneurs, le SICTOM du Haut-Jura et la commune tiennent à rappeler aux utilisateurs de ces conteneurs les informations suivantes :

- Le ou les auteurs de ces incivilités s'expose(nt) à des poursuites et amendes.
- L'ouverture rectangulaire, réduite pour les conteneurs bleus destinés aux déchets recyclables contribue à améliorer la qualité du tri. La diminution du tri des déchets recyclables entraîne une augmentation du coût de leur traitement.

Les déchets ou gros encombrants doivent être déposés en déchetterie.

*Merci de votre compréhension.*



## VOS VÊTEMENTS CRÉENT DE L'EMPLOI

Sur le parking du supermarché Bi1, côté station de lavage, un bac pour récupérer les vêtements est à votre disposition.

Ce bac est la propriété de l'Association Saint-Michel le Haut dont le siège social est basé à Salins-les-Bains. Cette récupération permet, comme indiqué sur le bac, de créer des emplois, notamment en faveur d'une population en recherche de réinsertion sur le marché du travail.

## CE N'EST PAS LA PLACE (DE PARKING) QUI MANQUE !

La commune compte plusieurs parkings au centre du bourg qui semblent méconnus d'une partie de la population.

### Parking (P.1)

**30 places**

Place Gilbert Cottet-Emard, église et derrière la mairie.

### Parking (P.2)

**30 places**

Rue François Bourdeau

### Parking (P.3)

**30 places**

à l'arrière de la salle des fêtes : rue du Chalet

### Parking place Antide Janvier

**30 places**

Salle des fêtes.



## MALTRAITANCE ANIMALE

*La SPA de Morez a assisté la Commune dans le cadre d'une affaire de maltraitance sur animaux.*

*En effet, la Mairie et la SPA ont reçu de nombreux signalement à propos de chiens aboyant en continu à la zone industrielle Nord de Lavans.*

*Après de multiples courriers et une visite sur place avec les gendarmes, la propriétaire a déclaré posséder une vingtaine de chiens à son domicile.*

*Le Maire a adressé un courrier au Procureur de la République afin d'obtenir l'autorisation de faire retirer les chiens.*

*Finalement, 26 chiens ont pu être secourus par la Fondation 30 Millions d'Amis, grâce à l'engagement de la Mairie et de la SPA.*



### **Une première édition MAGIQUE !**

*Quel chemin parcouru depuis l'automne 2016, où nous avons commencé à rêver à 3, puis à construire pas à pas ce projet complètement fou pour nos moyens humains et financiers.*

*Notre défi : construire un Festival de grande qualité artistique, gratuit à 80% et de le construire ensemble, avec toutes les forces vives de Lavans, réunir et mélanger les gens et les genres, les différentes associations, les habitants et les touristes, les enfants des Fariboles et les anciens du canton, les petits commerçants et les grandes surfaces...*

**Dominique Lemaître,  
Dominique Comby  
et Anne Baroni,  
La Cie des Chercheurs d'Air**

## **FESTIVAL LES ZESTIVES**

**PREMIÈRE ÉDITION  
28 ET 29 JUILLET 2017**

A l'arrivée, le festival fût une vraie réussite !

Le public, d'une belle mixité, était au rendez-vous et a apprécié la qualité et la diversité des spectacles et des animations proposées. Les places, cours, chemins pédestres et même le grand terrain vague à Lizon, ont été métamorphosés le temps d'un spectacle, d'une ballade en musique ou d'une soirée entière et cadeau inestimable, le soleil illumina toute la durée des Zestives !

Quatre associations ont participé activement et c'est un bon début !

- **la Chorale Arc-en-ciel** a réalisé la signalétique et des rébus-chansons pour la ballade pédestre,

- **Anim'Lavans** a prêté et monté-démonté plusieurs chapiteaux,

- **Génération country** a tenu un stand de crêpes et a participé avec des démos de danse à l'école buissonnière,

- **Les enfants des Fariboles** ont peint 3 petites bibliothèques de rue et ont réalisé le sentier Land-Art avec une intervenante spécialiste.

Merci aux sponsors locaux : **le magasin Bi1, la boulangerie Thaurin, Smoby, la Pessière** et aux donateurs particuliers.

Merci à **la Fraternelle**, à la **Médiathèque Haut-Jura Saint-Claude** et à **la Vache qui Rue** pour le prêt de matériel et don de livres.

Merci à la **Mairie de Lavans** (pour son soutien financier et sur le terrain), au **département du Jura**, au **PNR** et à la **Communauté de communes du Haut-Jura**.

Les échos très positifs et le succès de cette première édition nous donnent, bien sûr, envie de poursuivre l'aventure, en biennale, à Lavans ou dans une autre commune.

Les Zestives sont nées pour être partagées, avec plaisir et un brin d'utopie. Les Zestives ont besoin d'argent, certes, mais surtout elles n'existeront pas sans être nourries de votre enthousiasme, votre soutien, vos rêves aussi, à vous élus ou simples citoyens.

Nous les déposons délicatement entre vos mains comme un nouveau-né...





## Mission accomplie !

Arrivée le 19 août 2013 pour une durée prévisionnelle de cinq mois, la boulangerie itinérante « Le Fourmil d'Euphrasie » s'en est allée suite à l'implantation de la boulangerie « Thaurin ».

La mairie avait fait appel à cet artisan boulanger itinérant afin de pallier temporairement à l'absence de boulangerie à Lavans-lès-Saint-Claude.

Une solution provisoire qui aura duré 4 ans.

Bonne route !

Et bienvenue à nos nouveaux boulangers.



## LES REPTILES DE LA ROCHE LÉZAN



Le coteau de la roche Lézan, composé de pelouses sèches, est particulièrement riche en insectes, papillons, oiseaux... Des lézards verts, lézards des souches et vipères fréquentent aussi le lieu.

A l'occasion d'une journée nature organisée par le Parc Naturel Régional du Haut-Jura, une vingtaine de passionnés (adultes et enfants) a appris à repérer les lieux propices à l'observation de ce patrimoine naturel qui nous entoure, accompagné par Julien Barlet (PNRHJ) et d'une naturaliste de la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux).

**Pour rappel, tous nos serpents sont protégés par la loi (Arrêté du 19 novembre 2007). Il est interdit de les capturer et bien entendu de les détruire.**

Pour tout besoin d'aide et d'informations n'hésitez pas à contacter la ligue pour la Protection des Oiseaux de Franche-Comté :

### LPO Franche-Comté

7, rue Voirin

25000 BESANCON

Tél. : 03 81 50 43 10

ou [franche-comte@lpo.fr](mailto:franche-comte@lpo.fr)



## BELVÉDÈRE DE LA MARANDA

Lors d'une promenade en direction de Ponthoux, vous pouvez découvrir ce belvédère situé dans le bois communal de la Maranda, en bordure de la route départementale 233 E1. Un point de vue magnifique donnant sur la Bienne, un cadre reposant, un bel endroit équipé d'une table de pique nique.

### MARANDA, quel joli nom !

Il provient probablement en ancien français du verbe *marander*, ce qui signifie en patois Bressans : manger, goûter. **La marande**, une collation du latin "merenda", en langage de Franche-Comté, *merendâ*.

Nos anciens faisaient peut-être une pause sur ce balcon rocheux pour manger un repas tiré de leur besace lorsqu'ils surveillaient leurs troupeaux de vaches !

« La maranda » est aussi dans le lexique de 1755, le nom d'une sorte de myrte des Indes Orientales. Les feuilles en décoction passent pour un excellent remède contre les maladies vénériennes.

Maranda est aussi la princesse dans « Beau sauvage et autres contes de la Mauricie ».

Enfin, c'est aussi, un nom de famille. Peut-être, un riche propriétaire de bois de la commune se nommait-il Maranda ?

Alors, vous avez le choix... Laissez votre imagination gambader lors d'un pique-nique en admirant le paysage au belvédère de « La Maranda ».



## LIBÉREZ LE PASSAGE



### **Merci de ne pas entraver la voie publique !**

*Il n'y a pas d'obligation à déposer sa poubelle devant chez soi. Par contre il existe des principes de bon voisinage à ne pas oublier.*

*Légalement, chaque riverain est tenu à ce que son bien ne cause pas de dommage à des tiers. Le dépôt abusif est réprimé par l'article R.644.2 du code pénal: « **Le fait d'embarrasser la voie publique en y déposant ou en y laissant sans nécessité des matériaux ou objets quelconques qui entravent ou diminuent la liberté ou la sûreté de passage est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 4<sup>e</sup> classe** ».*

## FAUCHE TARDIVE

### **Pourquoi les bordures de route ne sont-elles pas fauchées ?**

*Une fauche tardive est bénéfique pour la faune et la flore. Les herbes hautes ne sont pas fauchées, afin de laisser à un grand nombre de fleurs, d'invertébrés et d'oiseaux nichant au sol suffisamment de temps pour se reproduire.*

*Le moment de la fauche est donc un compromis entre les exigences agronomiques et biologiques.*

*Du point de vue agronomique, on s'efforce d'utiliser les prairies le plus tôt possible afin d'optimiser les rendements. En revanche, du point de vue biologique, la date de fauche est la plus tardive possible pour permettre à de nombreux animaux et plantes de se reproduire.*

*Cela permet la maturation de la semence et donc la dissémination de la flore typique des prairies à foin (exemple : sauge, esparcette, marguerite, pimprenelle et diverses espèces d'orchidées).*

*La couvée des oiseaux nichant au sol tels que l'alouette des champs, la caille, le râle des genêts, le tarier des prés, le vanneau et la bergeronnette, a donc de meilleures chances d'échapper à la fauche. Les papillons comme le corégone bleu, la zygène ou le petit nacré, de même que de nombreux carabes, grillons, punaises et araignées sont tributaires d'une fauche tardive pour pouvoir terminer leur cycle de développement.*

*Et en laissant l'herbe coupée pendant deux à trois jours sur place, de petits animaux peuvent encore se sauver et trouver un nouveau refuge.*



**Les énergies renouvelables sont l'avenir et parmi elles, la technologie solaire photovoltaïque permet de produire de l'électricité simplement, partout où il y a du soleil et bien sûr dans le Haut-Jura !**



Les bénéfices d'une production locale d'énergie renouvelable sont multiples : réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles et limitation des émissions de gaz à effet de serre, création d'une dynamique locale, investissement local qui bénéficie en priorité aux acteurs du territoire et bien d'autres !

Aujourd'hui, la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et ses communes membres vous proposent de participer concrètement au développement des énergies renouvelables à travers la création de deux « Centrales Villageoises » accompagnées par le Parc Naturel Régional du Haut-Jura.

#### LA CENTRALE VILLAGEOISE, MODE D'EMPLOI

- Une société locale est créée par un groupe de citoyens et de collectivités impliqués pour porter le projet
- Des toits propices sont identifiés et sélectionnés selon plusieurs critères et des études techniques sont réalisées
- Les citoyens, entreprises et collectivités sont invités à devenir actionnaires de la société locale
- Les panneaux solaires sont financés et installés par la société locale sur les toits choisis
- L'électricité produite est vendue, les bénéfices sont reversés aux actionnaires et/ou réservés pour de futurs projets

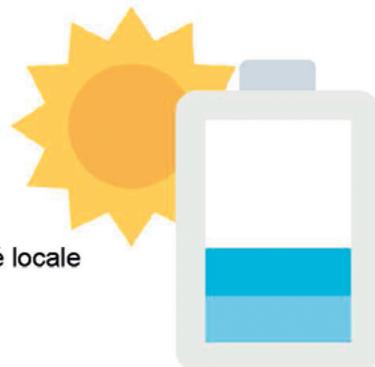
#### S'INVESTIR DANS LA CENTRALE VILLAGEOISE...

##### Pourquoi ?

- Participer à un projet collectif et coopératif
- Améliorer l'indépendance énergétique de mon territoire
- Promouvoir les énergies renouvelables
- Générer de l'activité économique locale

##### Comment ?

- Je participe à l'élaboration des statuts et à la création de la société locale
- J'investis dans la société locale en achetant des parts
- Je recherche des toits et/ou des investisseurs
- Je fais connaître la Centrale Villageoise autour de moi



**METTRE SON TOIT A DISPOSITION...****Pourquoi ?**

- Mettre à profit un toit favorable à la production solaire
- Contribuer au projet sans forcément participer financièrement
- Mutualiser des travaux (rénovation, isolation de la toiture...)

**Comment ?**

- Je signe un bail avec la société locale
- Les panneaux sont financés, installés, assurés et entretenus par la Centrale Villageoise
- Je perçois un loyer annuel en fonction de la surface installée

**Les Centrales Villageoises recherchent :**

- Des toits orientés au sud et des propriétaires prêts à les mettre à disposition en échange d'un loyer
- Des citoyens et des entreprises souhaitant investir dans un projet local
- Des bonnes volontés désirant s'impliquer dans une démarche citoyenne et collective

**2.** Deux Centrales Villageoises sont en cours de création sur le territoire de la CCHJSC, vous pouvez vous rattacher à celle de votre choix !

**Groupe « Nord » :** Coteaux du Lizon, Pratz, Lavans-lès-Saint-Claude, Avignon-lès-Saint-Claude, Coiserette, Villard-sur-Bienne et communes limitrophes

**Groupe « Sud » :** Les Bouchoux, Viry, La Pesse, Les Moussières, Bellecombe, Choux, Septmoncel-Les Molunes, Larrivoire et communes limitrophes

**Contact**

Pour tout renseignement et pour vous inscrire sur les listes de diffusion, vous pouvez contacter Noémie Vey, chargée de mission « Territoire à Energie Positive » à la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude :

03 84 45 89 00

[environnement@hautjurasaintclaude.fr](mailto:environnement@hautjurasaintclaude.fr)

**Pour aller plus loin**

Consultez le site Internet des Centrales villageoises : 19 projets ont déjà été mis en place sur la Région Rhône-Alpes et font profiter de leurs retours d'expérience.

[www.centralesvillageoises.fr](http://www.centralesvillageoises.fr)

**A lire :** « L'énergie des citoyens : mobilisation pour prendre l'énergie en main » de Dominique Chauveau.

Quinze histoires réunies en trois chapitres (le citoyen, le maire, le financier) sur l'évolution des différents modes d'énergie sur le territoire français, depuis les débuts de l'électricité dans la première moitié du XXe siècle, puis après la Seconde Guerre mondiale. Les reportages présentent les expériences, les innovations et les initiatives en matière d'énergie et de comportement citoyen.

Disponible à la médiathèque Le Dôme.

Avec le soutien de :



Un programme financé par :



## SERVICE COMMUNAL

### Décembre 2014

Le secrétaire général, Vivian CAVALIERE, passe le relais à Florent RAILLARD.

### Octobre 2017

Le secrétaire général, Florent RAILLARD, passe le relais à Vivian CAVALIERE.

Après une acclimatation de trois ans au sein de notre commune, Florent, arrivé de son Sud natal (Gard 30), poursuit son chemin en direction du Nord. Durant son passage, Florent aura su trouver rapidement ses marques auprès de ses collègues et des élus locaux. Nous remercions vivement Florent pour son investissement et son implication. Nous lui souhaitons la même réussite dans ses nouvelles fonctions.

### UN RETOUR AU SOURCE

Après un passage auprès des Communautés de Communes de Jura-Sud (Moirans-en-Montagne) et de la Petite Montagne (Orgelet), Vivian nous revient avec une expérience enrichie de nouvelles perspectives. Les dossiers à venir : projet de fusion avec Pratz, réflexion participative de la réhabilitation du Centre-Bourg, projet de locaux communaux... sont là pour lui confirmer que la commune ne s'est pas endormie sur ses lauriers et que celle-ci poursuit sa dynamique de développement.



Directeur de publication : Philippe Passot

Directeurs d'édition : commission communication :

T. Vidaillet, M. F. Favre, G. Saillard, P. Ville, N. Pedroletti, R. Chaplet

Conception et réalisation : Numéro119 - Nadine Olivier

www.numero119.fr - 06 88 24 50 04



Mairie de Lavans-ès-Saint-Claude

1, Place Gilbert Cottet-Emard

39171 Lavans-ès-Saint-Claude

Tél. : 03 84 42 11 99

Fax : 03 84 42 22 97

Courriel : [mairie@lavans-les-saint-claude.fr](mailto:mairie@lavans-les-saint-claude.fr)

Site internet : [www.lavans-les-saint-claude.fr](http://www.lavans-les-saint-claude.fr)



## MÉMO

HORAIRES D'OUVERTURE  
DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE :  
DU LUNDI AU VENDREDI  
DE 9H À 12H ET DE 15H À 17H